

La caisse populaire

Un « prélude »

Pierre-Olivier Maheux

Number 135, Fall 2018

Fruits de l'entraide et de la solidarité : coopératives et mutuelles

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89175ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maheux, P.-O. (2018). La caisse populaire : un « prélude ». *Cap-aux-Diamants*, (135), 18–21.



La résidence de la famille Desjardins, vers 1906. Elle abrite le siège social de la Caisse populaire de Lévis de 1900 à 1906. (Société historique Alphonse-Desjardins).

LA CAISSE POPULAIRE UN « PRÉLUDE »

par Pierre-Olivier Maheux

Un taux d'intérêt de 3 000 % par année, voilà jusqu'où osent se rendre certains prêteurs usuraires, affirme le député montréalais Michael Joseph Francis Quinn, à la Chambre des communes, le 6 avril 1897. Assis à son pupitre dans l'allée centrale, le sténo-graphe français Alphonse Desjardins est scandalisé par cette dénonciation. Dans les semaines suivantes, il entreprend de se renseigner sur ce problème. Le livre *People's Banks* du Britannique Henry W.

Wolff le met sur la piste des coopératives de crédit. Après trois ans de recherche et de réflexion, Desjardins passe à l'action le 6 décembre 1900 en fondant à Lévis la première caisse populaire. Il donne naissance à un mouvement qui deviendra un acteur incontournable de la coopération et de l'économie sociale au Québec. Bien plus qu'une solution au seul problème de l'usure, Alphonse Desjardins conçoit la caisse populaire comme le point de départ d'un mouve-

ment coopératif plus large s'appliquant à d'autres secteurs de l'économie.

OBSERVATEUR ATTENTIF ET ACTEUR ENGAGÉ

Toute sa vie durant, autant par ses activités professionnelles que par intérêt personnel, Alphonse Desjardins est au fait des grands débats qui agitent la société de son temps. En 1872, il commence sa carrière de journaliste à *L'Écho*



Une vue de Lévis à vol d'oiseau réalisée en 1881. (Collège de Lévis).

de Lévis. Au cours de la décennie suivante, il est à l'Assemblée législative de Québec où il assure la publication des débats parlementaires. Puis, en 1892, il obtient le poste de sténographe français à la Chambre des communes qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 1917. À ce parcours qui lui assure un contact permanent avec l'actualité s'ajoute un goût prononcé pour la lecture. « Lecteur assidu et persévérant », selon ses propres mots, Desjardins se constitue, au fil des ans, une vaste bibliothèque couvrant une variété de sujets : l'histoire, la politique, la religion, le droit et l'économie, notamment. Il manifeste un intérêt particulier pour la doctrine sociale de l'Église et pour les écrits du sociologue français Frédéric Le Play. Il adhère, à la fin des années 1890, aux sociétés d'économie sociale parisienne et montréalaise qui propagent les idées de ce dernier.

Né à Lévis, en 1854, Alphonse Desjardins y demeure toute sa vie et s'engage profondément dans son milieu. Avant même son incorporation, en 1861, la ville est animée par un réseau associatif foisonnant. De nombreuses organisations religieuses, culturelles, économiques et mutualistes y sont fondées dans la deuxième moitié

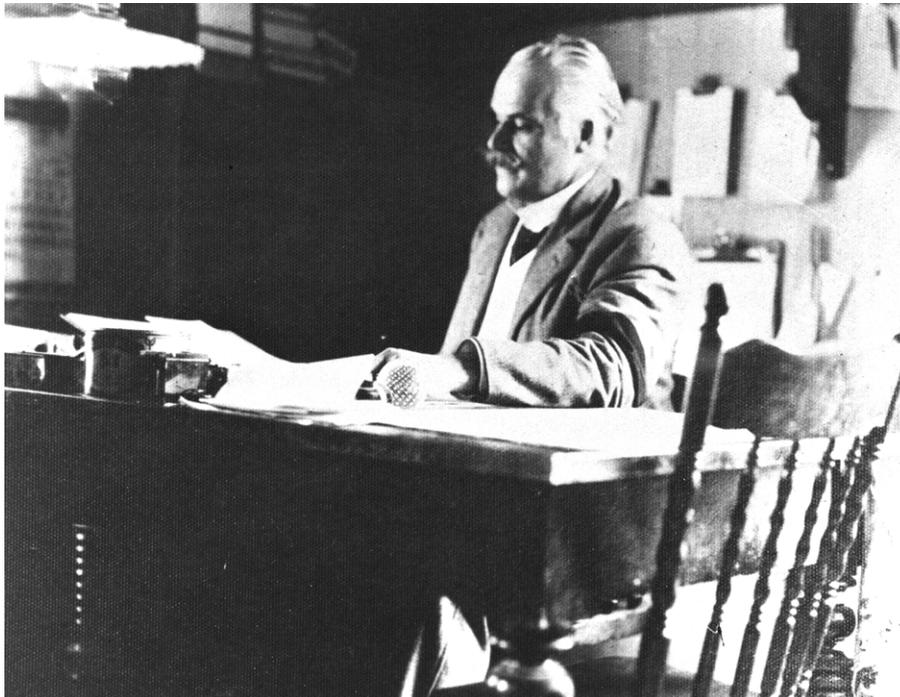
du XIX^e siècle. Lorsque la Société des artisans canadiens-français, une société de secours mutuels créée à Montréal en 1876, ouvre une première succursale, elle choisit de l'établir à Lévis. En 1875, âgé d'à peine 21 ans, Alphonse Desjardins compte parmi les percepteurs de la Société de construction mutuelle de Lévis qui vise à fournir aux personnes ayant un salaire modeste des prêts pour acquérir une résidence. Deux décennies plus tard, il siège au bureau de direction d'une nouvelle organisation du même type.

C'est dans ce terreau et en s'appuyant sur ses expériences personnelles qu'Alphonse Desjardins crée une nouvelle association locale : la caisse populaire. Le 6 décembre 1900, il invite ses concitoyens à la succursale de la Société des artisans canadiens-français sur l'avenue Bégin pour fonder cette coopérative d'épargne et de crédit. En plus de jouir de l'hospitalité de la Société des artisans au cours des années suivantes pour loger un bureau de la caisse, Desjardins a obtenu les conseils de mutualistes lévisiens lors de la rédaction de ses statuts et règlements. Au cours des années suivantes, avec l'appui de son épouse Dorimène Desjardins et

de nombreux collaborateurs, dont des prêtres, des femmes, des membres d'organisations nationalistes et d'action sociale catholique, Alphonse Desjardins participe à la fondation de 136 caisses populaires au Québec, 18 en Ontario et 9 aux États-Unis. Sur toutes les tribunes qui lui sont offertes, il prend la parole et la plume pour faire connaître son projet et convaincre les gens d'y adhérer. À plusieurs reprises, il présente la caisse comme le socle d'un mouvement coopératif qui couvrirait une multitude d'activités économiques.

LA CAISSE POPULAIRE : LE POINT DE DÉPART DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Depuis la fondation, en 1844, de la Société des équitables pionniers de Rochdale (The Rochdale Society of Equitable Pioneers) en Grande-Bretagne, la coopération a fait l'objet de plusieurs applications et débats en Europe, mais elle demeure relativement peu répandue au Canada. Il faut d'abord faire connaître et comprendre le fonctionnement et les avantages de ce genre d'association croit Alphonse Desjardins. Devant un comité de la Chambre des



Alphonse Desjardins à son bureau, en 1907. (Société historique Alphonse-Desjardins).

communes qui étudie un projet de loi sur les coopératives en 1907, il explique avoir sciemment choisi, avec l'épargne et le crédit, « l'un des modes d'association coopérative qui offre par sa nature même les plus grandes difficultés à surmonter ». Il s'agit de faire la démonstration irréfutable que ce modèle peut fonctionner de ce côté de l'Atlantique. Le succès des caisses aura, selon lui, un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activités.

En appliquant la coopération d'abord à l'épargne et au crédit, Desjardins croit surtout répondre aux « besoins [...] les plus pressants », affirme-t-il dans une conférence en 1906. Lorsqu'il fonde la Caisse populaire de Lévis, sa ville natale est la plus importante au Canada dépourvue de succursale bancaire. Au Québec, le ratio entre le nombre de succursales et la population est parmi les plus faibles au pays.

Desjardins présente souvent la caisse comme une école qui permet de créer du capital et de former des acteurs économiques, deux piliers sur lesquels pourrait s'appuyer le développement du mouvement coopératif. Il soutient

que les « classes populaires » ne doivent pas combattre le capital, mais plutôt se l'approprier. Qu'ont-elles à leur disposition? Des sous. Pris isolément, ils ont peu de valeur. Réunis au sein de la caisse, ils peuvent former un bassin de capitaux considérable et « indispensable à l'organisation et à la réussite d'autres œuvres ». Selon ses statuts et règlements, l'un des principaux buts de la caisse consiste donc à développer chez ses membres « le goût et la pratique [...] de l'épargne la plus modeste ». En plus de l'épargne et du crédit, la caisse enseigne les rudiments de l'économie en général. Elle contribue aussi à familiariser ses membres et ses dirigeants avec le fonctionnement démocratique d'une assemblée et d'un conseil d'administration. En multipliant les caisses, Desjardins croit créer autant de « foyers où nous puiserions l'expérience nécessaire à la réalisation d'une foule d'autres œuvres économiques ».

« L'association d'épargne et de crédit est, dans ma conception, l'âme de toutes les autres, parce qu'elle est la meilleure éducatrice et réunit les fonds qui, sous forme de prêts, viendraient féconder les

efforts des autres associations », résume Alphonse Desjardins, en 1907, dans une lettre au premier ministre du Québec, Lomer Gouin.

D'AUTRES CHAMPS D'APPLICATION

Au printemps 1911, plus d'une cinquantaine de caisses ont déjà été fondées au Québec lorsque Alphonse Desjardins publie une série d'articles dans le journal *Le Devoir* présentant divers champs d'application de la coopération : consommation, agriculture, habitation, etc. Dans une lettre au journaliste Omer Héroux accompagnant l'un de ces textes, il écrit : « la caisse n'est qu'un prélude et [...] bien d'autres organismes suivront englobant tous les besoins matériels susceptibles d'être mieux satisfaits par l'association coopérative. J'avais cette pensée il y a dix ans et plus, lorsque j'ai commencé cette campagne ».

Les divers projets législatifs soumis par Desjardins aux parlements québécois et canadien pour encadrer les coopératives témoignent de cette vision. Ils ne concernent pas uniquement les caisses populaires, ce sont toutes des lois de portée générale. S'il échoue dans ses nombreuses tentatives à Ottawa, il parvient à faire adopter à Québec, en 1906, la Loi des syndicats coopératifs qui constitue « en quelque sorte une loi-cadre pour toutes les entreprises coopératives ».

Cette vision se retrouve aussi dans le volumineux *Mémoire sur l'organisation de l'agriculture dans la province de Québec* que Desjardins rédige vers 1906. En résumé, il propose la création d'une multitude d'associations coopératives locales destinées aux diverses activités du monde agricole. Il consacre, par exemple, quelques pages à l'assurance coopérative, « un procédé de solidarité » qui permet de « répartir sur le grand nombre le risque de quelques-uns [afin] de contribuer à rendre plus stables et plus certaines les opérations agricoles ». Ces coopératives pourraient « être harmonisées par un organisme central qui servirait tout



Dorimène Desjardins (1858-1932) est reconnue comme cofondatrice des caisses populaires. Partageant l'idéal social de son mari, Alphonse Desjardins, elle a collaboré étroitement à ses travaux. Elle a entre autres veillé au bon fonctionnement de la Caisse populaire de Lévis pendant ses absences prolongées, en plus de contribuer à la diffusion de ses idées après son décès. (Société historique Alphonse-Desjardins).

à la fois de foyer d'éducation et de centre d'initiative». Cependant, «l'institution mère», celle qui amorcerait le mouvement, Desjardins l'affirme sans hésitation dans le *Mémoire*, ce devrait être la caisse populaire.

À son avis, cependant, les caisses doivent d'abord être solides et les principes coopératifs bien compris avant d'appuyer le développement d'autres coopératives. À l'été 1912, le président d'une caisse dans la région de Shawinigan souhaite lancer une boulangerie coopérative. Après avoir examiné le projet, Desjardins y perçoit d'importantes lacunes découlant d'une méconnaissance des principes coopératifs et suggère plusieurs modifications. Surtout, il conseille de garder la caisse à distance. Il fait la même recommandation à la Caisse populaire de Sainte-Cécile à Montréal en ce qui concerne un projet de coopérative de

consommation en 1918.

Desjardins recommande toujours aux caisses d'obtenir d'excellentes garanties lors de l'octroi d'un prêt à une entreprise de quelque nature qu'elle soit. S'il voit la réussite des caisses comme un tremplin pour le mouvement coopératif, de la même façon, leur échec pourrait être très nuisible. «Une caisse qui va mal est un boulet dangereux pour l'œuvre, voilà pourquoi je suis si prudent aujourd'hui», écrit-il à un correspondant en 1917. Outre la prudence nécessaire à la gestion de l'épargne des membres, on peut y voir l'approche personnelle de Desjardins. Dans son *Mémoire sur l'organisation de l'agriculture*, il écrit qu'il faut «se dépouiller de l'ambition dangereuse de sacrifier la solidité des progrès recherchés à la rapidité de leur réalisation». Des propos qu'il réitère à plusieurs reprises au fil des ans.

«CELUI QUI VEUT RÉCOLTER DOIT SEMER»

Lorsque Alphonse Desjardins meurt en 1920, l'avenir des caisses populaires n'est pas assuré. Au début des années 1930, la grande dépression menace sérieusement l'ensemble du mouvement coopératif. Elle inspire cependant une remise en question du capitalisme et la recherche d'une autre voie pour le développement économique, ce qui suscite un véritable engouement pour la coopération. Plus de 700 caisses populaires sont fondées au Québec entre 1933 et 1944. Au même moment, une multitude de coopératives sont créées dans divers secteurs : agriculture, pêche, foresterie, habitation, consommation, etc. Les demandes de prêts se multiplient et

les successeurs de Desjardins font à leur tour preuve d'une certaine prudence dans l'octroi du crédit aux coopératives, ce qui suscite quelques critiques les amenant à mieux faire connaître leur politique. S'appuyant sur la responsabilité individuelle des coopérateurs, les caisses soutiennent qu'il appartient d'abord aux membres de financer leur entreprise en y souscrivant du capital. Pour ce faire, ils peuvent, à titre personnel, contracter un emprunt auprès de leur caisse. Les coopératives qui présentent les garanties nécessaires, notamment sur le plan de la capitalisation, peuvent obtenir les prêts demandés. La Fédération des caisses populaires estime qu'elles leur ont prêté plus de 10 M\$ entre 1932 et 1945. Elles jouent ainsi le rôle que leur avait assigné Alphonse Desjardins dans le développement du mouvement coopératif. La patience et la persévérance qu'il prônait ont porté fruit.

Pierre-Olivier Maheux est historien à la Société historique Alphonse-Desjardins.

Pour en savoir plus :

Guy Bélanger. *Alphonse Desjardins, 1854-1920*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2012, 688 p.

Pierre Poulin. *Histoire du Mouvement Desjardins*, 3 tomes. Montréal, Québec Amérique, 1990-1998. Tome I, 1990, 373 p.; Tome II, 1994, 449 p.; Tome III, 1998, 479 p.

Yvan Rousseau et Roger Levasseur. *Du comptoir au réseau financier. L'expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du centre du Québec, 1909-1970*. Montréal, Boréal, 1995, 388 p.

Ronald Rudin. *In Whose Interest? Quebec's Caisses Populaires, 1900-1945*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990, 185 p.

Cyrille Vaillancourt et Albert Faucher. *Alphonse Desjardins, pionnier de la coopération d'épargne et de crédit en Amérique*. Lévis, Le Quotidien, 1950, 232 p.